



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Concours des maisons fleuries - Année 2019

DEL-2019-107

Numéro de la délibération : 2019/107

Nomenclature ACTES : Domaine de compétences par thèmes, Environnement

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 30/09/2019

Date de convocation du conseil : 24/09/2019

Date d'affichage de la convocation : 24/09/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Hervé JESTIN

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUENEAUX-PÉDRONO, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eddy RENAULT, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par M. Michel JARNIGON, Mme Madeleine JOUANDET par M. Georges-Yves GUILLOT, Mme Laurence KERSUZAN par M. Christophe BELLER, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND

Concours des maisons fleuries - Année 2019

Rapport de François-Denis MOUHAOU

La ville a de nouveau organisé cette année un concours des Maisons Fleuries auquel 23 candidatures de jardins et parcs pontivyens ont été présentées.

Selon les catégories, les premiers se voient attribuer un prix en bons d'achat en jardinerie pour un montant à répartir s'élevant à 1 250 €. Les 12 autres participants bénéficieront d'un bon d'achat de 10 € soit 120 €.

Une enveloppe de 529 € est également réservée à l'achat de bouquets de fleurs qui seront offerts à tous les participants.

La répartition des prix est fixée comme suit:

- 1 / jardin paysager : bons d'achat pour 200 € (110 € 1^{er} prix et 90 € 2^{ème} prix),
- 2 / jardin de fleurs : bons d'achat pour 200 € (110 € 1^{er} prix et 90 € 2^{ème} prix),
- 3 / décor floral sur façade ou sur cour : bons d'achat pour 200 € (110 € 1^{er} prix et 90 € 2^{ème} prix),
- 4 / décor végétal sur l'espace public : bons d'achat pour 200 € (110 € 1^{er} prix et 90 € 2^{ème} prix),
- 5 / ambiance végétale des commerces et entreprises : bons d'achat pour 220 € (110 € pour deux participants ex-æquo),
- 6 / prix spécial hors catégorie (parc) : bon d'achat de 110 € (110 € pour le participant),
- 7 / 120 € aux autres participants (bons d'achat de 10 € pour les 12 autres participants)

Nous vous proposons :

- d'accepter l'attribution des prix comme indiqué ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 1er octobre 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**